

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016- 001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement
- VU le décret 2018-0272/PRES/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement
- VU la loi 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS);
- VU le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 Décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé,
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 septembre 2018 ;

DECRETE

Article 1 : Il est créé un internat en chirurgie dentaire des hôpitaux du Burkina Faso.

Article 2 : Les conditions de recrutement des internes, le nombre de poste à pourvoir, la durée de l'internat et le statut de l'interne en chirurgie dentaire sont fixés par arrêtés interministériels des Ministres chargés de la santé, de l'enseignement supérieur et des finances.

Article 3 : Les internes des hôpitaux perçoivent une rémunération mensuelle d'internat inscrite au Budget de l'Etat.

Le montant de l'allocation de l'interne est l'équivalent du salaire indiciaire du médecin généraliste en début de carrière dans l'établissement d'accueil de l'interne, augmenté le cas échéant, des indemnités prévues pour cette catégorie de personnel.

Article 4 : Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 decembre 2018




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre




Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé


Nicolas MEDA

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation


Alkasoum MAIGA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement


Hadizatou Rosine COULIBALY/SORY